



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2008
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 22 décembre 2008, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Permettez-moi de vous présenter les vigoureuses protestations d'Israël face à la surenchère lancée ces derniers jours, sur le terrain dans le sud du pays, par l'organisation terroriste Hamas.

L'acte le plus récent de cette escalade a été commis presque le lendemain de l'adoption de la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité. Alors que nous nous réjouissons tous du progrès réalisé cette année dans la promotion de la paix entre Israël et les Palestiniens, Hamas a annoncé la fin de la « période de calme ».

Voilà un événement grave, qui met en péril la paix et la stabilité de la région. La responsabilité en incombe exclusivement à Hamas, comme l'a déjà dit l'Envoyé du Secrétaire général au sein du Quatuor dans l'exposé qu'il a fait au Conseil de sécurité le 18 décembre 2008.

Avant et après l'annonce de la fin de la « période de calme », le 19 décembre 2008, Hamas et d'autres organisations terroristes palestiniennes – dont le Jihad islamique palestinien – ont augmenté la fréquence et l'intensité de leurs attaques dirigées de la bande de Gaza sur la population civile du sud d'Israël. Ces cinq derniers jours seulement, plus d'une centaine de roquettes et de mortiers ont été tirés sur des bourgs et des villes israéliens.

Je me permets de répéter que, comme je l'ai dit dans mon discours au Conseil de sécurité, le 18 décembre, 2008 a été une année record pour le nombre de roquettes et de mortiers lancés de la bande de Gaza sur le territoire israélien.

Israël souhaiterait voir durer la « période de calme »; jusqu'ici, il a fait preuve de retenue face à l'escalade actuelle. Mais il n'en reste pas moins qu'en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, il a pleinement le droit de se défendre contre ces attaques et d'en protéger la sécurité de sa population. Il ne tolérera pas une situation dans laquelle des citoyens israéliens sont transformés en otages par une organisation terroriste.

Tout en étant déterminé à protéger la vie de ses citoyens, Israël continuera de fournir à la population de Gaza de quoi répondre à leurs besoins humanitaires élémentaires.



J'insiste, pour conclure, sur le fait que c'est l'organisation terroriste Hamas, qui continue à lancer des roquettes des centres de population civile, qui est seule responsable de la situation des habitants de Gaza. Les terroristes attaquent même les points de passage destinés à faciliter l'acheminement de marchandises dans la bande de Gaza.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gabriela **Shalev**
